



Avenant 2 à la convention sur les prestations

En vertu de l'art. 51, al. 1, de la loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (LCdF)¹ :

l'Office fédéral des transports (OFT), 3003 Berne,

et

le gestionnaire d'infrastructure, la compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez SA (NStCM SA)

conviennent :

Avenant à la Convention sur les prestations du 27.08.2018 entre la Confédération suisse et le gestionnaire d'infrastructure NStCM SA pour les années 2017 à 2020

¹ RS 742.101

Préambule :

¹ La convention sur les prestations de l'infrastructure pour les années 2017 à 2020 du 27.08.2018 (ci-après « CP 2017–2020 ») définit les objectifs et les prestations élaborés conjointement par la Confédération, représentée par l'OFT, et par le gestionnaire d'infrastructure NStCM SA (ci-après « entreprise ») pour les années 2017-2020.

² Pour les années 2017 à 2020, la Confédération accorde à l'entreprise les indemnités prévues à l'art. 2 de l'avenant à la CP 2017–2020 du 27.07.2020.

³ Conformément à l'art. 14, al. 1, de la CP 2017–2020, les indications relatives aux finances et aux délais figurant dans le plan d'investissement de l'entreprise constituent la base des contributions d'investissement fédérales. Le plan d'investissement doit être mis à jour chaque année conformément à l'art. 14, al. 2, de la CP 2017–2020.

⁴ Les données pertinentes de la CP 2017–2020 sont désormais enregistrées dans l'application Internet WDI (*interface Web Données Infrastructure*). Les indemnités d'exploitation et les contributions d'investissement sont spécifiées au franc près conformément à l'art. 2 de l'avenant à la CP 2017–2020 du 27.07.2020. Les contributions d'investissement de la Confédération sont versées sur la base du plan de versement de NStCM SA.

⁵ En raison de la crise du COVID 19, la loi fédérale sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19² est entrée en vigueur le 26 septembre 2020. Cet acte normatif a notamment modifié la loi du 21 juin 2013 sur le fonds d'infrastructure ferroviaire (LFIF)³. Les conséquences financières négatives de la crise du COVID-19 sur l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire peuvent ainsi être minimisées.

⁶ L'entreprise a soumis une demande de supplément dans la WDI le 20.11.2020 pour couvrir les pertes de recettes et le surcroît de dépenses dus à la crise du COVID-19. La demande et les détails de la requête figurent en pièces jointes dans WDI.

⁷ Le présent avenant sert à compenser, par une indemnité d'exploitation supplémentaire, les pertes d'exploitation causées par la crise du COVID-19 en 2020.

Art. 1 Modifications

Le présent avenant modifie le tableau de l'art. 2 de l'avenant à la CP 2017–2020 daté du 27.07.2020 y compris son annexe 1. Les nouveaux montants figurent à l'art. 2 ci-après.

² RO **2020 3825**

³ RS **742.140**

Art. 2 Cadre financier pour l'infrastructure de l'entreprise

¹ Le présent avenant modifie l'affectation des fonds visée à l'art. 2 de l'avenant à la CP 2017–2020 du 27.07.2020 uniquement pour l'exploitation de l'année 2020. La part fédérale à l'indemnité d'exploitation est augmentée de CHF 49'207.- et passe de CHF 6'383'075 à CHF 6'432'282.

² Cadre financier : par le présent avenant, la Confédération s'engage à verser les contributions suivantes.

Année/CHF	Indemnité d'exploitation	Contributions d'investissement	Total
2017	1'301'607	0	1'301'607
2018	1'204'712	3'600'000	4'804'712
2019	1'445'673	10'920'000	12'365'673
2020*	2'480'290	8'489'715	10'970'005
Total	6'432'282	23'009'715	29'441'997

*La contribution d'investissement de la Confédération est versée sur la base du plan de versement de NStCM SA.

Art. 3 Annexe

- Plan à moyen terme adapté (annexe 1)

Art. 4 Distribution

¹ Le présent avenant est établi en un seul exemplaire original, que l'OFT conserve.

² Chaque partie contractante reçoit une copie électronique du présent avenant, y compris l'annexe.

Office fédéral des transports

.....
Peter Füglistaler
Directeur

.....
Pierre-André Meyrat
Directeur suppléant

3003 Berne, le

NStCM SA

.....
Antonio Bilardo
Président du Conseil d'administration

.....
Richard Zaugg
Directeur

1260 Nyon,